

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal
N° de dossier : 500-06-001196-225

COUR SUPÉRIEURE

CHRISTIAN LERAY

Partie demanderesse

c.

META PLATFORMS INC.

Partie défenderesse

1^{er} PROTOCOLE DE L'INSTANCE EN MATIÈRE CIVILE
PAGE DE PRÉSENTATION
Cour supérieure du Québec

1. Vous devez **obligatoirement remplir** cette page de présentation lors du dépôt du **1^{er} protocole** de l'instance (mais non lors du dépôt d'un protocole modifié).
2. Veuillez placer cette page **devant** le protocole de l'instance (avant sa page 1), et l'y agraffer.

Les parties ne s'entendent pas sur la durée, le lieu ou le format de certains interrogatoires. (lignes 20 à 22 du protocole)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Les parties ne s'entendent pas sur le nombre de représentants d'une même partie à être interrogés. (lignes 20 à 22)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Les parties ne s'entendent pas sur le nombre ou la teneur des expertises à être réalisées. (lignes 23 à 26)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Au moins une partie prévoit demander l'autorisation de produire une défense écrite. (ligne 28)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Les parties demandent une suspension de l'instance. (ligne 5)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Les parties demandent une prolongation de délai. (lignes 6 et 37)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

RÉSERVÉ AU GREFFIER : Cocher si protocole ou proposition de protocole trié pour saisie CHEM*EXA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal
N° de dossier : 500-06-001196-225

COUR SUPÉRIEURE

CHRISTIAN LERAY

Partie demanderesse

c.

META PLATFORMS INC.

Partie défenderesse

PROTOCOLE DE L'INSTANCE N° 1 EN MATIÈRE CIVILE

Cour supérieure du Québec
(art. 148 C.p.c.)

Généralités		
1.	Date de signification de la demande introductive d'instance	26 juillet 2024
2.	Nature du litige : Action collective en dommages-intérêts et en injonction – atteinte aux droits à la liberté d'expression	
3.	Valeur du litige : À déterminer (selon le demandeur, entre 1 000 et 2 000 \$ par membre)	
4.	Questions en litige (obligatoirement communes) : Selon le jugement d'autorisation rapporté sous <i>Leray c. Meta Platforms Inc.</i> , 2024 QCCS 1513 : a) Les règles de conflit du droit international privé québécois doivent-elles être écartées, en tout ou en partie, en vertu de l'article 3076 C.c.Q.? b) Les tribunaux québécois ont-ils compétence pour entendre l'action, que ce soit en vertu des articles 3148 ou 3149 C.c.Q. ou autrement? c) Le droit étranger doit-il être exclu et le droit québécois s'applique-t-il en tout ou en partie en vertu des articles 3081 ou 3117 C.c.Q.? d) Les règles de Facebook, incluant celles encadrant le contrôle du contenu pendant la pandémie de Covid-19 sont-elles inopposables aux membres, vu l'article 11.2 L.p.c.? e) Advenant que les règles de Facebook soient applicables, les clauses suivantes doivent-elles être annulées, parce qu'abusives ou contraires à l'ordre public : i. celles permettant à la défenderesse de contrôler le contenu jugé répréhensible en lien avec la pandémie de Covid-19? ii. celles accordant une limitation ou une exonération de responsabilité à la défenderesse?	

	<p>f) Les règles de Facebook et leur application portent-elles atteinte de façon injustifiée à la liberté d'expression des membres du groupe?</p> <p>g) Le cas échéant, l'atteinte à la liberté d'expression est-elle illicite et intentionnelle?</p> <p>h) Le contrôle du contenu effectué par Facebook est-il un comportement fautif générateur de responsabilité?</p> <p>i) La faute de la défenderesse est-elle intentionnelle? La défenderesse peut-elle exclure ou limiter sa responsabilité, vu les articles 1474 et 1475 C.c.Q. et 10 L.p.c.?</p> <p>j) L'article 272 L.p.c. permet-il l'octroi de dommages-intérêts punitifs, vu les manquements de la défenderesse aux articles 10, 11.2, 19.1 et 54.4 L.p.c.?</p> <p>k) Quel est le quantum des dommages-intérêts compensatoires dus aux membres, selon que leur contenu ait été censuré ou qu'ils aient simplement été privés de visionner du contenu prohibé alors qu'ils souhaitaient le faire?</p> <p>l) Quel est le quantum des dommages-intérêts punitifs dus aux membres - à l'exception des membres n'ayant pas de compte Facebook -, selon que leur contenu ait été censuré ou qu'ils aient simplement été privés de visionner du contenu prohibé alors qu'ils souhaitaient le faire?</p>
5.	<p>Toutes les parties demandent la suspension de l'instance <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p> <p><input type="checkbox"/> 1 mois <input type="checkbox"/> 3 mois <input type="checkbox"/> 6 mois</p>
6.	<p>Toutes les parties demandent la prolongation du délai d'inscription <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p><input type="checkbox"/> 3 mois <input type="checkbox"/> 6 mois <input checked="" type="checkbox"/> 9 mois</p> <p>(voir ligne 37)</p>
7.	<p>La tenue d'une conférence de règlement à l'amiable :</p> <p><input type="checkbox"/> est demandée par tous <input type="checkbox"/> est probable <input type="checkbox"/> est possible <input checked="" type="checkbox"/> est exclue</p>

Moyens préliminaires			Date limite du dépôt
8.	<input type="checkbox"/> Déclinatoire (art. 167 C.p.c.)	par Partie concernée	Indiquez la date
9.	<input type="checkbox"/> Irrecevabilité / abus (art. 168 / 51 C.p.c.)	par Partie concernée	Indiquez la date
10.	<input checked="" type="checkbox"/> Précisions / comm. de documents (art. 169 C.p.c.)	par Demanderesse	5 décembre 2025
11.	<input type="checkbox"/> Radiation d'allégations (art. 169 C.p.c.)	par Partie concernée	Indiquez la date
12.	<input type="checkbox"/> Cautionnement pour frais (art. 492 C.p.c.)	par Partie concernée	Indiquez la date
13.	<input type="checkbox"/> Autre :	par Partie concernée	Indiquez la date

Incidents			Date limite du dépôt
14.	<input type="checkbox"/> Intervention forcée (art. 188 C.p.c.)	par Partie concernée	Indiquez la date
15.	<input type="checkbox"/> Appel en garantie (art. 189 C.p.c.)	par Partie concernée	Indiquez la date

16.	<input type="checkbox"/> Déclaration d'inhabilité (art. 193 C.p.c.)	par Partie concernée	Indiquez la date
17.	<input type="checkbox"/> Modification d'acte de procédure (art. 206 C.p.c.)	par Partie concernée	Indiquez la date
18.	<input checked="" type="checkbox"/> Autre : Demande en rejet d'expertise (241 C.p.c.)	par Défenderesse	10 jours de la communication des expertises en demande

Mesures de sauvegarde (art. 158 al. 5 et 169 al. 1 C.p.c.)		Date limite du dépôt
19.	Demandées par Partie concernée Nature :	Indiquez la date

Interrogatoires préalables nécessaires (art. 221 C.p.c.)			Date convenue
20.	Des témoins au soutien de la demande		
	Nom : Christian Leray	durée : 5h	<input checked="" type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> écrit
	Nom :	durée : h	<input type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> écrit
21.	Des témoins au soutien de la défense		
	Nom : Représentant de Meta Platforms Inc.	durée : 5h	<input checked="" type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> écrit
	Nom :	durée : h	<input type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> écrit
22.	Des témoins au soutien de la partie [Autre partie]		
	Nom :	durée : h	<input type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> écrit
	Nom :	durée : h	<input type="checkbox"/> oral <input type="checkbox"/> écrit
<p>N.B. : La partie qui interroge requerra, <u>au moins 14 jours à l'avance</u>, tous les documents à être discutés avec le témoin, qui <u>devra</u> les communiquer <u>au moins 3 jours avant</u> l'interrogatoire; les engagements toujours manquants seront communiqués à toutes les parties au plus tard <u>14 jours</u> après l'interrogatoire, les avocats étant fortement encouragés à ne pas attendre les notes sténographiques pour ce faire.</p>			

Expertises nécessaires (art. 232 C.p.c.)		Date limite du dépôt
23.	Expertise commune <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Si oui, nature : Si non, motifs de refus : Les intentions divergentes des parties quant à une expertise et la complexité du dossier.	Indiquez la date
24.	Expertises par la partie demanderesse (une seule par discipline – uniquement en réplique sur la question de justification d'une atteinte) <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Nature : Expertise 1 : Épidémiologie / Covid-19 : tous les tenants et aboutissants de la pandémie de Covid-19 et vaccins associés Nature : Expertise 2 : Communication / sociologie / histoire : effets bénéfiques et préjudiciables d'effectuer un contrôle relativement à la circulation de l'information et des idées, particulièrement en temps de crise	18 mai 2026

25.	Expertises par la partie défenderesse (une seule par discipline) <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Nature : Communication / sociologie / anthropologie, à déterminer Nature :	16 février 2026
26.	Expertises par la partie [Autre partie] (une seule par discipline) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Nature : Nature :	Indiquez la date

Défense (art. 171 C.p.c.)		Date limite du dépôt
27.	<input type="checkbox"/> La défense sera produite par exposé sommaire	Indiquez la date
28.	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation est demandée de produire une défense écrite Énoncez les motifs justifiant l'écrit : la complexité de l'affaire et le bon déroulement de l'instance compte tenu de la nature des questions en litige à trancher à la lumière des faits allégués et du véhicule procédural particulier de l'action collective. Dans ce contexte, et afin de garantir que le droit de la partie défenderesse à une défense pleine et entière soit respecté, elle demande l'autorisation de produire une défense écrite dans la présente affaire.	10 novembre 2025
29.	Demande reconventionnelle par Partie concernée <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Indiquez la date
30.	Défense reconventionnelle <input type="checkbox"/> sommaire <input type="checkbox"/> écrite	Indiquez la date

Communication de la preuve (art. 248 C.p.c.)		Date limite du dépôt
Par la partie demanderesse		
31.	Pièces et déclarations écrites (pour valoir témoignage)	8 juin 2026
Par la partie défenderesse		
32.	Pièces et déclarations écrites (pour valoir témoignage)	22 juin 2026
Par la partie [Autre partie]		
33.	Pièces et déclarations écrites (pour valoir témoignage)	Indiquez la date

Frais de justice (art. 339 C.p.c.)		Coûts prévisibles
34.	Évaluation des frais de justice en demande (incluant les expertises)	15 000 \$
35.	Évaluation des frais de justice en défense (incluant les expertises)	15 000 \$
36.	Évaluation des frais de justice de [Autre partie] (incluant les expertises)	[Montant] \$

Demande d'inscription pour instruction et jugement (art. 173 et 174 C.p.c.)

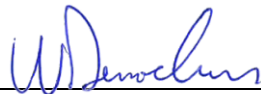
37. Elle sera produite à l'intérieur du délai de rigueur déterminé selon l'article 173 C.p.c.
ou
 La prolongation sollicitée portera la date d'inscription au **22 juillet 2026**.

Les parties entendent utiliser le mode de notification suivant (art. 110 et suivants C.p.c.)¹

38.	<input type="checkbox"/> huissier	<input checked="" type="checkbox"/> courriel (adresse ci-dessous) Pour la partie défenderesse : notification@mccarthy.ca Pour la partie demanderesse : wd.virtulex@gmail.com	<input type="checkbox"/> autre :
-----	-----------------------------------	---	----------------------------------

N.B. : Le non-respect du protocole peut constituer un manquement sanctionné par les articles 341 et 342 C.p.c.

Signé, le 29 avril 2025




Partie demanderesse
ou

Me William Desrochers

Avocat(e)s en demande
Téléphone : 819-743-2955
Courriel : wd.virtulex@gmail.com

Signé, le 29 avril 2025



Partie défenderesse
ou

**Mes Karine Joizil, Maude St-Georges et
Charlotte Simard-Zakaïb**

Avocat(e)s en défense
Téléphone : 514-397-4129/-4427/-7810
Courriel : kjoizil@mccarthy.ca
mstgeorges@mccarthy.ca
csimardzakaib@mccarthy.ca

¹ Le présent protocole doit être notifié aux parties, à moins qu'elles ne l'aient signé (art. 149 C.p.c.); la preuve de cette notification doit être jointe au protocole.

William Desrochers

De: William Desrochers <wd.virtulex@gmail.com>
Envoyé: 29 avril 2025 17:01
À: 'Christian Leray'
Objet: NOTIFICATION - Christian Leray c. Meta Platforms inc. - 500-06-001196-225
Pièces jointes: Protocole de l'instance vf 29-4-25.pdf

BORDEREAU D'ENVOI POUR NOTIFICATION PAR COURRIEL (Article 134 C.p.c.)

No de dossier : 500-06-001196-225

District de Montréal

Cour supérieure (Chambre des actions collectives)

CHRISTIAN LERAY

Représentant

c.

META PLATFORMS INC.

Défenderesse

EXPÉDITEUR

Nom : M^e William Desrochers
Virtulex avocats
Avocats du représentant

Adresse : 69 Gabriel-Lacasse, Gatineau (Québec) J9A 1K2

Téléphone : 819-743-2955

Adresse courriel : wd.virtulex@gmail.com

Télécopieur : 819-805-1274

DESTINATAIRE

Nom : Christian Leray
Représentant

Adresse : 5700 Jean-Paul Riopelle, Sainte-Catherine (Québec)
J5C 1E6

Téléphone : 514-433-7734
Adresse courriel : chleray@protonmail.com
Télécopieur :
Votre référence :

TRANSMISSION

Lieu de la transmission : Gatineau

Date : 29 avril 2025

Heure : 17h00

Nature du document transmis : protocole de l'instance

Nom du fichier transmis : Protocole de l'instance vf 29-4-25

Format du fichier transmis : PDF

Nombre de pages : 6

Fleurant, Natasha

De: Fleurant, Natasha
Envoyé: jeudi, mai 01, 2025 10:54
À: 'arielruiz@meta.com'
Cc: Joizil, Karine; St-Georges, Maude; Simard-Zakaib, Charlotte
Objet: NOTIFICATION: Case Protocol (Christian Leray v. Meta Platforms Inc.) - Court File No. 500-06-001196-225 - Our File: 204930-565088
Pièces jointes: Protocole de l'instance - signé par tous - 29 avril 2025(60984358.1).pdf
Importance: Haute

SUPERIOR COURT (CLASS ACTION)

CANADA
PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF MONTREAL

N°.: 500-06-001196-225

CHRISTIAN LERAY

Applicant

v.

META PLATFORMS INC.

Defendant

NOTIFICATION SLIP BY EMAIL (Art. 133 and 134 C.C.P.)

Montreal, this **May 1, 2025**

SENDER:

TIME: See Notification Slip

Mtre Karine Joizil / 0396

Mtre Maude St-Georges / 0947

Mtre Charlotte Simard-Zakaïb / 0219

McCarthy Tétrault LLP

MZ400 – 1000 De La Gauchetière Street West

Montreal (Quebec) H3B 0A2 Canada

Telephone: 514 397-4129

514 397-4427

514 397-7810

Fax: 514 875-6246

Email: kjoizil@mccarthy.ca

mstgeorges@mccarthy.ca

csimardzakaib@mccarthy.ca

Notification: notification@mccarthy.ca

Our reference: 204930-565088

NATURE OF THE DOCUMENT

1ER PROTOCOLE DE L'INSTANCE EN MATIÈRE CIVILE

NUMBER OF PAGES TRANSMITTED

7

(not including the slip) :

ADDRESSEE(S)

Mr. Ariel Ruiz
Meta
Email: arielruiz@meta.com

MONTREAL - Central Fax Services: Tel.: 514-397-4191 Fax: 514-875-6246
QUEBEC - Central Fax Services: Tel.: 418-521-3000 Fax: 418-521-3099
All notifications by email must be addressed solely to notification@mccarthy.ca

N.B. If you receive this email or this fax in error, please notify the sender and destroy all copies in your possession.
Our privacy policy is available at www.mccarthy.ca.



Natasha Fleurant

Adjointe juridique | Legal Assistant

Litige | Litigation

Bertrand Cossette, Sebastien Cusson, Nicolas Deslandres, Morgane Palau, Charlotte Simard-Zakaib

T: 514-875-4023

F: 514-875-6246

E: nfleurant@mccarthy.ca

Société en commandite Services MT

Administrative services provider for McCarthy Tétrault LLP

Bureau MZ400

1000, rue De La Gauchetière Ouest

Montréal QC H3B 0A2

SVP, pensez à l' environnement avant d' imprimer ce message.

Visitez www.mccarthy.ca pour en savoir plus sur notre vision stratégique et nos solutions client.



N° : 500-06-001196-225
COUR SUPÉRIEURE
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

CHRISTIAN LERAY

Demandeur

c.

META PLATFORMS INC.

Défenderesse

**1^{er} PROTOCOLE DE L'INSTANCE
EN MATIÈRE CIVILE**

ORIGINAL

Me Charlotte Simard-Zakaïb / 204930-565088

BC0847
McCarthy Tétraut S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats • Agents de brevets et marques de commerce

Bureau MZ400
1000 rue De La Gauchetière Ouest
Montreal (Quebec) H3B 0A2
Tel. : 514 397-4100
Télec : 514 875-6246
Notification@mccarthy.ca

Confirmation de la transmission des documents



Succès

Vos documents ont bien été transmis.

Numéro de demande : 2025-PROC-00144193

Date et heure de transmission : 2025-05-01 10:59:59

Numéro de dossier judiciaire : 500-06-001196-225

Titre : 1er protocole de l'instance

Aucun courriel de confirmation ne sera transmis. Il est recommandé d'imprimer cette page en vue de conserver ces informations pour vos dossiers.

Si des frais judiciaires sont prescrits pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document, celui-ci ne sera légalement reçu que lorsque les frais judiciaires auront été acquittés en totalité. Le cas échéant, le greffe vous transmettra un avis de paiement par courriel.

Les documents sont traités durant les jours et les heures d'ouverture des greffes de la Cour supérieure et de la Cour du Québec dans un délai de 24h à 48h ouvrables suivant leur transmission en tenant compte des jours fériés, les demandes urgentes étant priorisées dans un délai de moins de 24h.

Pour le dépôt d'un acte de procédure ou d'un document en matière civile ou jeunesse, votre paiement devra être acquitté au plus tard 2 jours après la notification de l'avis de paiement pour que votre document soit considéré comme reçu à la date de son dépôt au greffe.

[RETOURNER À L'ACCUEIL](#)

[FAIRE UN NOUVEAU DÉPÔT](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Accessibilité](#)

[Nous joindre](#)

[Politique de confidentialité](#)

Québec